

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Commission scolaire Pierre-Neveu

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU portant la signature électronique : 8297475436, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et renseignements complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la commission scolaire portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'exigé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013, la commission scolaire n'a pas comptabilisé, au 30 juin 2018 et 2017, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, des paiements de transfert pluriannuels devant être versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard de différents programmes d'aide concernant la construction ou l'acquisition d'immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (chapitre SP 3410 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions par le bénéficiaire lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'ont pu être déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers, portant la signature électronique 8297475436, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Amyot Hélias, s.e.n.c.m.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge
le 10 octobre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A103888

État de la situation financière

au 30 juin 2018

	A	B	C	D	
	2018	2017	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	1 780 833.85	2 598 322.43	-817 488.58	-31%
01190	Placements temporaires (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	7 372 965.44	6 554 727.01	818 238.43	12%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	458 450.00	549 073.00	-90 623.00	-17%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	15 025 596.21	14 191 650.70	833 945.51	6%
01300	Taxe scolaire à recevoir	919 614.99	928 529.55	-8 914.56	-1%
01500	Débiteurs (page 23)	922 107.02	941 394.89	-19 287.87	-2%
01600	Stocks destinés à la revente	36 451.41	0.00	36 451.41	100%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	26 516 018.92	25 763 697.58	752 321.34	3%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	0.00	0.00	0.00	0%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	7 414 762.47	7 612 498.50	-197 736.03	-3%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00	0.00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 396 477.99	1 498 674.10	-102 196.11	-7%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	298 512.54	327 464.78	-28 952.24	-9%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	3 393 968.85	3 444 631.47	-50 662.62	-1%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	234 353.98	287 590.37	-53 236.39	-19%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	59 634 251.38	56 476 442.95	3 157 808.43	6%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	330 000.00	330 000.00	0.00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	881 385.22	194 754.00	686 631.22	353%
00010	TOTAL DES PASSIFS	73 583 712.43	70 172 056.17	3 411 656.26	5%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-47 067 693.51	-44 408 358.59	-2 659 334.92	6%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	52 940 764.05	50 913 024.13	2 027 739.92	4%
01970	Stocks de fournitures	293 732.28	288 316.91	5 415.37	2%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	74 320.70	94 329.14	-20 008.44	-21%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	53 308 817.03	51 295 670.18	2 013 146.85	4%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	6 241 123.52	6 887 311.59	-646 188.07	-9%

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B	C	D	E	
	Budget 2018	Résultats réels 2018	Résultats réels 2017	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	54 379 609	55 084 829.53	51 428 101.91	3 656 727.62	7%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0.00	0.00	0.00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	703 960	515 860.32	536 880.66	-21 020.34	-4%
00040	Taxe scolaire (page 53)	11 740 366	11 734 540.34	11 882 145.35	-147 605.01	-1%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	143 645	168 540.48	187 359.03	-18 818.55	-10%
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 411 377	3 459 010.58	3 514 604.01	-55 593.43	-2%
00060	Revenus divers (page 56)	742 336	914 285.34	752 153.80	162 131.54	22%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	117 907	120 023.25	126 610.88	-6 587.63	-5%
00000	Total des revenus	71 239 200	71 997 089.84	68 427 855.64	3 569 234.20	5%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	33 928 063	33 261 801.27	32 012 805.37	1 248 995.90	4%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	17 844 196	17 413 520.76	16 752 031.11	661 489.65	4%
30000	Services d'appoint (page 83)	8 247 323	8 261 236.41	7 891 524.73	369 711.68	5%
50000	Activités administratives (page 84)	3 118 327	3 193 921.14	3 071 409.29	122 511.85	4%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	7 240 201	7 752 310.20	7 189 782.30	562 527.90	8%
70000	Activités connexes (page 86)	1 111 558	2 817 342.20	1 787 464.87	1 029 877.33	58%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	0	-50 662.62	-99 912.72	49 250.10	-49%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-6 191.45	-44 828.41	38 636.96	-86%
00100	Total des charges	71 489 668	72 643 277.91	68 560 276.54	4 083 001.37	6%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-250 468	-646 188.07	-132 420.90	-513 767.17	388%

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B
	2018	2017
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	6 887 311.59	7 019 732.49
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0.00	0.00
00030 Solde redressé	6 887 311.59	7 019 732.49
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-646 188.07	-132 420.90
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	6 241 123.52	6 887 311.59

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2018

	A Budget 2018	B Résultats réels 2018	C Résultats réels 2017
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0	-44 408 358.59	-43 084 024.39
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0.00	0.00
00000 SOLDE REDRESSÉ	0	-44 408 358.59	-43 084 024.39
00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-250 468	-646 188.07	-132 420.90
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-5 605 983	-5 886 059.33	-4 737 924.79
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0.00	0.00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	3 701 923	3 856 564.46	3 573 805.58
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-6 191.45	-44 828.41
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	7 946.40	45 012.20
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0.00	0.00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0.00	0.00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-1 904 060	-2 027 739.92	-1 163 935.42
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	14 593.07	-27 977.88
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-2 154 528	-2 659 334.92	-1 324 334.20
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-2 154 528	-47 067 693.51	-44 408 358.59

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2018

	A 2018	B 2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-646 188.07	-132 420.90
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	185 730.09	-660.97
00030 Provisions liées aux placements	0.00	0.00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	-50 662.62	-99 912.72
00050 Stocks et charges payées d'avance	-21 858.34	9 367.06
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-120 023.25	-126 610.88
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	44 991.93	48 737.38
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 856 564.46	3 573 806.58
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-6 191.45	-44 828.41
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0.00	0.00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	-1 399 243.24	-471 288.13
00120 Autres éléments hors trésorerie	0.00	0.00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0.00	0.00
00122 Réserve au Ministère	0.00	0.00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	1 843 119.51	2 756 188.01
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-5 728 134.60	-5 326 095.70
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	7 946.40	45 012.20
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0.00	0.00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-5 720 188.20	-5 281 083.50
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0.00	0.00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0.00	0.00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	13 230 439.50	16 582 227.00
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-10 117 623.00	-16 031 734.00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0.00	0.00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	-53 236.39	-51 184.34
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	0.00	0.00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	3 059 580.11	499 308.66
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-817 488.58	-2 025 586.83
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 598 322.43	4 623 909.26
90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 780 833.85	2 598 322.43

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEES ou d'un autre partenaire

30 juin 2018

	A 2018	B 2017
00010 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-47 067 693.51	-44 408 358.59
Actifs financiers financés par le MEES ou un autre partenaire		
00110 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00
00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	17 570 203.35	16 736 257.84
00140 Subvention d'investissement à recevoir (CS à statut particulier) (page 21)	0.00	0.00
00100 Total des actifs financiers financés par le MEES	17 570 203.35	16 736 257.84
Passifs financés par le MEES ou un autre partenaire		
00210 Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	4 349 973.61	4 633 857.21
00220 Provision pour avantages sociaux financée par le MEES (page 22)	2 544 607.14	2 544 607.14
00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35 et 26)	59 634 251.38	56 476 442.95
00240 Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEES (page 36)	330 000.00	330 000.00
00200 Total des passifs financés par le MEES	66 858 832.13	63 984 907.30
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
00310 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00
00320 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 396 477.99	1 498 674.10
00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	1 396 477.99	1 498 674.10
90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEES OU D'UN PARTENAIRE	3 617 413.26	4 338 964.97

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2018

	Exercice terminé le 30 juin 2018			Exercice terminé le 30 juin 2017			
	A Fonctionnement	B Investissement	C = A + B Total	D Fonctionnement	E Investissement	F = D + E Total	
REVENUS							
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	51 286 884.02	3 797 945.51	55 084 829.53	47 920 852.79	3 507 249.12	51 428 101.91
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)		0.00	0.00		0.00	0.00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	515 860.32		515 860.32	536 880.66		536 880.66
00040	Taxe scolaire (page 53)	11 734 540.34		11 734 540.34	11 882 145.35		11 882 145.35
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	168 540.48		168 540.48	187 359.03		187 359.03
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 459 010.58	0.00	3 459 010.58	3 514 604.01	0.00	3 514 604.01
00060	Revenus divers (page 56)	914 285.34	0.00	914 285.34	752 153.80	0.00	752 153.80
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)		120 023.25	120 023.25		126 610.88	126 610.88
00100	Total des revenus	68 079 121.08	3 917 968.76	71 997 089.84	64 793 995.64	3 633 860.00	68 427 855.64
CHARGES							
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	33 211 134.57	50 666.70	33 261 801.27	31 985 596.95	27 208.42	32 012 805.37
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	17 381 031.51	32 489.25	17 413 520.76	16 719 984.64	32 046.47	16 752 031.11
30000	Services d'appoint (page 83)	8 254 820.52	6 415.89	8 261 236.41	7 885 390.00	6 134.73	7 891 524.73
50000	Activités administratives (page 84)	3 186 648.18	7 272.96	3 193 921.14	3 061 820.37	9 588.92	3 071 409.29
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	3 887 180.67	3 865 129.53	7 752 310.20	3 591 940.52	3 597 841.78	7 189 782.30
70000	Activités connexes (page 86)	2 749 739.79	67 602.41	2 817 342.20	1 732 506.10	54 958.77	1 787 464.87
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	-50 662.62		-50 662.62	-99 912.72		-99 912.72
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-6 191.45	-6 191.45		-44 828.41	-44 828.41
00200	Total des charges	68 619 892.62	4 023 385.29	72 643 277.91	64 877 325.86	3 682 950.68	68 560 276.54
00300	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-540 771.54	-105 416.53	-646 188.07	-83 330.22	-49 090.68	-132 420.90

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3). La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stock destiné à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la commission scolaire, envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est portée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre de sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxes scolaires

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Ventes de biens et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, la commission scolaire a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, Information relative aux apparentés
- SP 3210, Actifs
- SP 3320, Actifs éventuels
- SP 3380, Droits contractuels
- SP 3420, Opérations interentités

Le *chapitre SP 2200* définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
 - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le *chapitre SP 3210* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le *chapitre SP 3320* définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le *chapitre SP 3380* définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le *chapitre SP 3420* établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

4. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 183 240 \$	1 268 978 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	251 737 \$	229 700 \$

5. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

Exercice 2017-2018	586 911 \$	- \$
Exercice 2016-2017	148 872	615 385
Exercice 2015-2016	37 778	141 608
Exercice 2014-2015	15 767	32 842
Exercice 2013-2014 et antérieurs	19 096	32 973
Intérêts à recevoir	146 054	138 695
Dépréciation des comptes clients	<u>(34 863)</u>	<u>(32 973)</u>
	<u>919 615 \$</u>	<u>928 530 \$</u>

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement et garantis par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 24 376 060 \$ (2017 - 28 511 432 \$). L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont inutilisés au 30 juin 2018.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

7. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Le détail de la provision pour avantages sociaux à payer est présenté à la page 34 du rapport financier.

8. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Emprunt, d'un montant original de 525 000 \$, remboursable par annuités de 64 766 \$ incluant les intérêts au taux de 3,94 %, jusqu'à l'échéance en avril 2022	234 354 \$	278 590 \$

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme à la charge de la commission scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	-	55 337 \$
2020	-	57 557 \$
2021	-	59 866 \$
2022	-	61 594 \$

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Emprunt, d'un montant original de 1 994 000 \$, remboursable par annuités de 110 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,0943 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 1 664 000 \$ à l'échéance en décembre 2018	1 664 000 \$	1 774 000 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 175 000 \$, remboursable par annuités de 207 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,1557 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 312 000 \$ à l'échéance en septembre 2023	4 347 000	4 554 000
Emprunt, d'un montant original de 668 215 \$, remboursable par annuités de 71 188 \$ incluant les intérêts au taux de 2,963 %, venant à échéance en octobre 2022	358 450	424 073
Emprunt, d'un montant original de 4 842 000 \$, remboursable par annuités de 194 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 678 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	3 872 000	4 066 000
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-	7 877 000
Emprunt, d'un montant original de 13 317 000 \$, remboursable par annuités de 622 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 719 000 \$ à l'échéance en septembre 2027	<u>13 317 000</u>	<u>-</u>
À reporter	23 558 450	18 695 073

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Reporté	23 558 450 \$	18 695 073 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 625 000 \$, remboursable par annuités de 225 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,201 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 4 950 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	5 175 000	5 400 000
Emprunt, d'un montant original de 17 154 000 \$, remboursable par annuités de 1 205 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,344 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 5 104 000 \$ à l'échéance en septembre 2026	14 744 000	15 949 000
Emprunt, d'un montant original de 702 000 \$, remboursable par annuités de 234 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,141 % versés semestriellement, venant à échéance en avril 2020	468 000	702 000
Emprunt, d'un montant original de 15 965 000 \$, remboursable par annuités de 1 357 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9928 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 823 000 \$ à l'échéance en octobre 2024	15 965 000	15 965 000
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(276 199)	(234 630)
	<u>59 634 251 \$</u>	<u>56 476 443 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2019	5 775 567 \$
2020	12 322 569 \$
2021	3 462 630 \$
2022	3 464 753 \$
2023	3 466 931 \$
2024 et suivants	31 418 000 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 293 097 \$ qui est inclus dans les créiteurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2018.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Débiteurs	2018	2017
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	448 141 \$	402 765 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	50 188	26 946
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	35 050	65 585
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	596 755	277 843
	1 130 134	773 139
Provision pour créances douteuses	(208 027)	(22 297)
	922 107 \$	750 842 \$

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la commission scolaire au 30 juin 2018 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
30 juin 2018					
Créiteurs et frais courus à payer	6 867 463 \$	495 833 \$	51 466 \$	0 \$	7 414 762 \$
Dettes à long terme	5 830 645 \$	15 902 280 \$	6 993 879 \$	31 418 000 \$	60 144 804 \$
Provision pour avantages sociaux	2 742 319 \$	119 794 \$	45 944 \$	485 912 \$	3 393 969 \$
30 juin 2017					
Créiteurs et frais courus à payer	7 222 171 \$	316 329 \$	73 999 \$	0 \$	7 612 499 \$
Dettes à long terme	10 170 826 \$	16 967 030 \$	5 804 876 \$	24 055 931 \$	56 998 663 \$
Provision pour avantages sociaux	2 730 759 \$	43 712 \$	118 214 \$	551 946 \$	3 444 631 \$

Afin de réduire son risque de liquidité, la commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les acceptations bancaires et les emprunts à long terme. L'instrument financier à taux variable est l'emprunt temporaire.

Étant donné que la commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ne peut être déterminée, car le solde de la marge de crédit au 30 juin 2018 est nul.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La commission scolaire est liée par des contrats de location, de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables représentant des engagements de 7 404 403 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	-	6 336 911 \$
2020	-	1 026 530 \$
2021	-	40 962 \$

- La commission scolaire a signé des contrats d'une durée de cinq (5) ans pour le transport scolaire. Ces contrats représentent un engagement total de 5 211 042 \$, incluant les taxes applicables pour l'exercice 2018-2019. Pour les exercices 2019-2020 à 2021-2022, l'engagement 2018-2019 sera indexé annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation qui se situe actuellement à environ 1,60 % par année. Par ailleurs, la commission scolaire s'est également engagée par contrats pour le transport scolaire par berline. Le solde de cet engagement est de 497 701 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

13. DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- La commission scolaire est liée par des contrats de location non résiliables représentant des droits contractuels de 149 414 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	-	84 687 \$
2020	-	64 727 \$

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

14. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre la commission scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

De plus, la commission scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. Aucune transaction financière n'a eu lieu entre ces fondations et la commission scolaire au cours de l'exercice.

La commission scolaire a versé au cours de l'exercice un montant de 17 455 \$ (2017 - 17 925 \$) à une société dont un actionnaire est administrateur de la commission scolaire pour l'achat de biens et services.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.